

conforme au Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 29/06/2016 Version: 1.0



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Lucas Synthetic SAE 80W-85 Motorcycle Transmission Oil

Code du produit : . 10778, 40778

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lucas Oil Products, Inc 302 North Sheridan Street 92880-2067 Corona, California - USA T (951) 270-0154 - F (951) 270-1902 GHewgill@lucasoil.com - www.LucasOil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (951) 493-1149 (951) 847-5949 7:00A.M. to 5:00P.M. Monday thru Friday

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121	
France	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amelie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080	
France	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824	
France	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Höpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

05/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1606002 1/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : 1-Decene, homopolymer, hydrogenated; Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic

(DMSO < 3%)

Mentions de danger (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) : P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin

P331 - NE PAS faire vomir P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une

installation de collecte des déchets autorisée

Toxicité aiguë inconnue (CLP: Classification,

étiquetage, emballage.) - FDS

10% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par ingestion inconnue
 10% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par contact cutané inconnue
 10% percent of the mixture consists of ingredient(s) of unknown acute inhalation (dust/mist)

toxicity

Dangers pour l'environnement aquatique

inconnus (CLP)

: contient 10 % de composants ayant un facteur inconnu de dangerosité pour l'environnement

aquatique

2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué vPvB: pas encore évalué

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1-Decene, homopolymer, hydrogenated	(n° CAS) 68037-01-4 (Numéro CE) 212-819-2 (N° REACH) 01-2119486452-34	20 – 40	Asp. Tox. 1, H304
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic (DMSO < 3%) (Note L)	(n° CAS) 64742-54-7 (Numéro CE) 265-157-1 (Numéro index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	1 – 3	Asp. Tox. 1, H304
Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts	(n° CAS) 68649-42-3 (Numéro CE) 272-028-3	0.5 – 2.5	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters	(n° CAS) 125643-61-0 (Numéro CE) 406-040-9 (Numéro index) 607-530-00-7	0.3 – 1.5	Aquatic Chronic 4, H413
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	(n° CAS) 68411-46-1 (Numéro CE) 270-128-1	0.3 – 1.5	STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412
Diphenylamine	(n° CAS) 122-39-4 (Numéro CE) 204-539-4 (Numéro index) 612-026-00-5	0.01 – 0.2	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist), H331 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Note L: La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

05/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1606002 2/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après ingestion : Comme tout produit conçu pour être ingéré, ce produit peut causer des maux d'estomac si

ingéré en grandes quantités initiales. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les structures et récipients adjacents au jet d'eau pour protéger et prévenir toute

ignition. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les

cours d'eau.

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux

flammes/ignifuges. EN469.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2. Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à

empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser de petites fuites ou

pertes s'accumuler sur les surfaces de marche.

Procédés de nettoyage : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient

approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés hors de leur

utilisation.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

05/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1606002 3/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Diphenylamine (122-39-4)		
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Éviter les éclaboussures. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés. gants en caoutchouc nitrile. EN374

Protection oculaire:

En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection. EN166

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de

cartouches huile / brouillard. EN 12083

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Empêcher toute fuite ou déversement. Empêcher tout ruissellement d'eau contaminée.

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : rouge.

Odeur : Aucune donnée disponible
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,854

Masse volumique : 7,119 lb/gal

Solubilité : Aucune donnée disponible
Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : 12,5 - 16,29 cSt @ 100 °C
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

05/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1606002 4/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Toxicile algue	. Non classe
1-Decene, homopolymer, hydrogenated (680	37-01-4)
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5,2 mg/l/4h
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy p	araffinic (DMSO < 3%) (64742-54-7)
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,53 mg/l/4h
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products v	with 2,4,4-trimethylpentene (68411-46-1)
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts (68649-42-3)	
DL50 orale rat	26100 mg/kg
benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Tardatif and fatforms are made to a company of the	New steam (

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

(oxposition repoted)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Lucas Synthetic SAE 80W-85 Motorcycle Transmission Oil	
Viscosité, cinématique	12,5 - 16,29 mm²/s @ 100 °C

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

2.1. Toxicité

Ecologie - général : Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.

1-Decene, homopolymer, hydrogenated (68037-01-4)	
CL50 poisson 1	> 750 mg/l
CE50 Daphnie 1	190 mg/l

05/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1606002 5/9

Fiche de données de sécurité

nforme au Règlement (UE) 2015/830				
1-Decene, homopolymer, hydrogenated (6	68037-01-4)			
NOEC (aigu)	1000 mg/l			
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-54-7)				
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l			
Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alky	yl esters, zinc salts (68649-42-3)			
CL50 poisson 1	10 (10 - 35) mg/l Pimephales promelas OECD GDL 203 (water accomodated fraction)			
CE50 Daphnie 1	1 (1 - 1,5) mg/l OECD GDL 202 (water accomodated fraction)			
NOEC (aigu)	10 mg/l Pimephales promelas OECD GDL 203 (water accomodated fraction)			
NOEC chronique crustacé	< 1 mg/l			
benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimet	hylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0)			
CL50 poisson 1	> 74 mg/l			
CE50 Daphnie 1	4,3 mg/l			
ErC50 (algues)	> 3 mg/l			
NOEC (aigu)	100 mg/l			
Diphenylamine (122-39-4)				
CL50 poisson 1	4,14 ppm			
CE50 Daphnie 1	2,46 mg/l			
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,36 mg/l			
Lucas Synthetic SAE 80W-85 Motorcycle Persistance et dégradabilité	Transmission Oil Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.			
1-Decene, homopolymer, hydrogenated (6				
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.			
Persistance et dégradabilité	hylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0) Difficilement biodégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.			
Diphenylamine (122-39-4)				
Persistance et dégradabilité	Non établi.			
2.3. Potentiel de bioaccumulation				
Lucas Synthetic SAE 80W-85 Motorcycle	Transmission Oil			
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.			
	3.00			
1-Decene, homopolymer, hydrogenated (6 Potentiel de bioaccumulation				
	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.			
	hylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0)			
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation. Non établi.			
Diphenylamine (122-39-4)				
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.			
2.4. Mobilité dans le sol				
Lucas Synthetic SAE 80W-85 Motorcycle	Transmission Oil			

Lucas Synthetic SAE 80W-85 Motorcycle Transmission Oil	
Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Lucas Synthetic SAE 80W-85 Motorcycle Transmission Oil		
PBT: pas encore évalué		
vPvB: pas encore évalué		
Composant		
(64742-54-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux : Ne pas jeter les déchets à l'égout. usées

05/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1606002

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Recommandations pour l'élimination des

déchets

Code catalogue européen des déchets (CED)

: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

: Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets

(EWC) devrait être utilisé

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR): Non réglementé.N° ONU (IMDG): Non réglementé.N° ONU (IATA): Non réglementé.N° ONU (ADN): Non réglementé.N° ONU (RID): Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé.

Nom d'expédition (IMDG) : Non réglementé.

Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé.

Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé.

Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé.

MDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé.

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé.

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé.

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé.
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé.
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé.
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé.
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé.

- Transport maritime

Non réglementé.

- Transport aérien

Non réglementé.

- Transport par voie fluviale

Non réglementé.

05/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1606002 7/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

- Transport ferroviaire

Non réglementé.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

	ATE: estimation de toxicité aiguë	
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.	
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.	
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.	
	Code catalogue européen des déchets (CED)	
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).	
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai	
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques	
	TWA: Poids moyen	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable	

Sources des données

: European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database.

Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

United Nations Economic Commission for Europe: About the GHS. Accessed at http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_e.html.

Autres informations

: Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique par contact cutané
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation

05/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1606002 8/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Aco Toy 1	H304	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	П304	Methode de calcul

SDS prepared by: The Redstone Group, LLC.

6077 Frantz Rd. Suite 206 Dublin, Ohio, USA 43016

Dublin, Ohio, USA 43016 614.923.7472

www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

05/07/2016 FR (français) FDS Réf.: LUK1606002 9/9